

Commune d'

AIRION

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
24 JUIN 2013

6a

NOTICE SANITAIRE

RESEAU D'EAU POTABLE

La commune d'Airion est alimentée en eau potable par un réseau dont la gestion est intercommunale (Syndicat des eaux d'Avrechy). Le réseau est géré en régie directe par le Syndicat.

L'eau potable distribuée dans la commune provient de deux captages, l'un situé sur le territoire d'Avrechy, l'autre sur le territoire de Saint-Rémy-en-l'Eau.

Sur l'ensemble du réseau, les eaux sont stockées dans deux réservoirs de 300 m³ et dans trois réservoirs de 200 m³, dont l'un est situé sur le territoire d'Airion (réservoir semi-enterré de 200 m³, situé en bordure de la RD 916 dans la partie nord-est du bourg).

L'eau est acheminée dans le village d'Airion par une canalisation de 150 mm de diamètre en provenance d'Avrechy.

Le réseau d'adduction en eau potable de la commune s'organise à partir de canalisations principales, qui alimentent la rue du Château d'eau, la rue d'En-Haut, et la rue de l'Eglise. L'ensemble de ces canalisations constitue l'armature principale du réseau d'eau potable.

La distribution d'eau sur la commune est également assurée par des canalisations dites secondaires. De diamètre inférieur à 100 mm, elles complètent la structure principale du réseau. Plusieurs antennes permettent ainsi l'alimentation des constructions situées en impasse, en particulier dans la Grande Rue et dans la rue Paul Courroy.

Les deux habitations situées de l'autre côté de la voie ferrée sont également alimentées en eau par une canalisation de 60 mm de diamètre, de même que celles situées dans l'impasse des Marais.

La rue du Moulin, dans sa section comprise entre la rue de l'Eglise et le lycée agricole, est alimentée par une canalisation de 60 mm de diamètre.

La morphologie du réseau d'eau est ainsi caractérisée par l'absence de bouclages (circuit non fermé) ; le réseau est essentiellement linéaire.

Le hameau du Haras de Fitz-James est alimenté par une canalisation de 100 mm de diamètre, en provenance du bourg d'Airion, via le chemin du Haras.

La ferme du Bel-Air, située le long de la RD 916, est quant à elle alimentée par une canalisation de 80 mm de diamètre.

Par ailleurs, l'alimentation de la commune en eau potable est convenable (capacité de débit, état général des canalisations, qualité de l'eau).

Un renforcement de réseau a été effectué dans la Grande Rue et la rue Paul Courroy à la fin de l'année 2011 (canalisation de 100 mm).

Les plans du réseau d'eau potable sont annexés au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièces n°6b et 6c).

ASSAINISSEMENT

↳ La commune possède un réseau collectif d'assainissement des eaux usées, dont la gestion est intercommunale (Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Arré). L'exploitation et l'entretien du réseau sont confiés à Veolia.

Mis en service en 2007, ce réseau collectif, de type séparatif, dessert la quasi-totalité du village d'Airion.

Les deux constructions situées de l'autre côté de la voie ferrée, le centre équestre, la ferme du Bel-Air, et le hameau du Haras de Fitz-James (maison de retraite et lotissement des Garignons) ne sont pas raccordés au réseau collectif ; le zonage d'assainissement prévoit leur maintien en assainissement autonome.

Le réseau d'assainissement se compose de conduites permettant l'acheminement des eaux usées, associées à des conduites et des postes de refoulement qui assurent le fonctionnement du réseau en compensant les différences altimétriques. La commune compte 2 postes de relèvement : l'un au pied de la rivière dans la rue de l'Eglise, l'autre dans la rue du Moulin.

Les eaux sont traitées à la station d'épuration qui est située sur le territoire communal, entre le village et le lycée agricole ; elle présente une capacité de traitement de 4 200 équivalents-habitants.

Les eaux épurées sont acheminées, par refoulement, vers la rivière de l'Arré.

Le plan du réseau d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6d).

Le zonage d'assainissement est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme (pièce n°6e).

↳ Concernant les eaux pluviales, la commune ne dispose pas de réseau collecteur. Les eaux pluviales recueillies sur la commune se dirigent vers le milieu naturel ; elles s'acheminent vers l'exutoire principal qu'est la rivière de l'Arré.

COLLECTE DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères et du tri sélectif est assurée par la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Sur la commune d'Airion, les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine.

Les déchetteries les plus proches d'Airion sont situées à Saint-Just-en-Chaussée et à Bulles.